



## **A quel point la promotion de la santé est-elle efficace ?**

### **18<sup>e</sup> Conférence nationale sur la promotion de la santé 2017**

Berne, le 19 janvier 2017. La Conférence nationale sur la promotion de la santé 2017 à Neuchâtel s'est intéressée à l'efficacité des mesures de promotion de la santé. Des expertes et des experts de différents domaines ont présenté les derniers résultats de la recherche et les projets actuels. De plus le «Prix Compétences en Santé» d'Alliance Compétences en santé a été décerné pour la deuxième fois.

Heidi Hanselmann, présidente du Conseil de Fondation de Promotion Santé Suisse, a accueilli les 400 participants en les encourageant à profiter de l'événement pour échanger leurs connaissances. Selon elle, les mesures de prévention doivent pouvoir être évaluables. Elle a résumé la situation en ces mots : «Pour avoir encore plus d'effet, nous devons aussi pouvoir vérifier l'efficacité de nos mesures afin de nous assurer qu'elles sont pertinentes».

### **Des résultats souvent perceptibles à moyen ou long terme uniquement**

La Conférence sur la promotion de la santé 2017 était intitulée «La promotion de la santé, ça marche!». Des séances plénières et des ateliers ont abordé les possibilités et les enjeux liés à la détermination de l'efficacité des mesures de promotion de la santé. Et une table ronde sur le thème «De l'impact à la politique: solutions pour améliorer le transfert» a réuni Thomas Gerlinger, Prof. Dr à l'Université de Bielefeld, Maja Ingold, conseillère nationale PEV/ZH et membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique, Laurent Kurth, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de la santé, République et canton de Neuchâtel, ainsi que Thomas Mattig, Prof. Dr, Directeur de Promotion Santé Suisse, Berne. Pour les participants, le principal problème réside dans le fait que les décideurs attendent souvent des résultats rapides alors que les mesures de prévention dégagent des résultats à moyen ou long terme.

### **Des offres uniques récompensées dans le domaine des compétences en matière de santé**

La conférence s'est conclue par la cérémonie de remise du «Prix Compétences en Santé», doté de CHF 19 000 alloués à des projets novateurs de promotion des compétences en santé. Cette année, le premier prix a été décerné au projet «Promotion des compétences en santé spécifiques à la nutrition», (Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Berne). Le projet-pilote valaisan «Former - Accompagner -

Coordonner» de Pro Raris visant à améliorer l'accompagnement des patients atteints de maladie rare a reçu le premier prix de reconnaissance, tandis que le deuxième prix de reconnaissance est allé à «Mamamundo», un projet d'accompagnement des femmes enceintes issues de l'immigration.

### **Informations complémentaires**

- Informations complémentaires sur l'«Alliance Compétences en santé» et les projets nominés: [www.allianz-gesundheitskompetenz.ch](http://www.allianz-gesundheitskompetenz.ch)
- Plus d'informations sur Promotion Santé Suisse: [www.promotionsante.ch](http://www.promotionsante.ch)
- Documents et photos sur la conférence: [www.promotionsante.ch/conference](http://www.promotionsante.ch/conference)
- Si vous avez des questions ou besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service de relations médias de Promotion Santé Suisse par e-mail [media\(at\)promotionsante.ch](mailto:media(at)promotionsante.ch).

### **Promotion Santé Suisse**

Promotion Santé Suisse est une fondation soutenue par les cantons et les assureurs-maladie. En vertu de son mandat légal (Loi sur l'assurance-maladie, art. 19), elle initie, coordonne et évalue des mesures destinées à promouvoir la santé. La Fondation est soumise au contrôle de la Confédération. Son organe de décision suprême est le Conseil de Fondation. Deux bureaux, l'un à Berne et l'autre à Lausanne, en forment le secrétariat. Actuellement, chaque personne verse, en Suisse, une contribution mensuelle de 30 centimes en faveur de Promotion Santé Suisse. Ce montant est encaissé par les assureurs-maladie pour le compte de la Fondation.